

**CENTRE DE BÉNÉVOLAT SAINT-BASILE-LE-GRAND**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 AOÛT 2025**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 11



**RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE  
INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de  
CENTRE DE BÉNÉVOLAT SAINT-BASILE-LE-GRAND

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme CENTRE DE BÉNÉVOLAT SAINT-BASILE-LE-GRAND, qui comprennent le bilan au 31 août 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

*Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité du professionnel en exercice*

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.



*Fondement de la conclusion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, Centre de Bénévolat St-Basile-le-Grand tire des produits de dons à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon examen de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans comptes de Centre de Bénévolat St-Basile-le-Grand et je n'ai pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 août 2025 et le 31 août 2024, de l'actif à court terme au 31 août 2025 et au 31 août 2024, et des actifs nets aux 1er septembre et 31 août 2025 et 2024. J'ai exprimé par conséquent une opinion d'examen avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 août 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

*Conclusion avec réserve*

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme CENTRE DE BÉNÉVOLAT SAINT-BASILE-LE-GRAND au 31 août 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Hogue Ouimet CPA Inc.*

Boucherville, le 11 novembre 2025

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A145895

**CENTRE DE BÉNÉVOLAT SAINT-BASILE-LE-GRAND****RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2025****Page 4**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>		
Subventions gouvernementales provinciales		
CISSS Montérégie-Centre - Mission globale	155 032 \$	156 427 \$
Ministère du travail et de l'emploi	519	2 217
Subventions gouvernementales fédérales		
Programme Emploi été Canada	8 384	-
Revenus d'activités	134 989	117 114
Dons		
Guignolée	26 531	23 565
Individus	6 180	5 470
Contribution de députés	7 800	7 150
Revenus d'intérêts	5 399	5 451
Dons corporatifs	4 428	11 179
Centraide - Fonds de relance communautaire	-	99 217
FCABQ - Soutien financier SécuriCAB	-	1 500
	<hr/> 349 262	<hr/> 429 290
<b>Frais d'administration</b>		
Salaires et charges sociales	259 359	268 402
Mise à niveau de la cuisine	69 325	29 354
Frais de service	33 125	28 255
Entretien et réparations des locaux	13 167	16 145
Frais d'administration	8 238	14 331
Honoraires professionnels	6 971	15 300
Frais de déplacement	6 637	6 181
Publicité	5 951	195
Dons de dépannages	5 191	11 176
Site web	3 792	13 825
Assurances	3 216	3 330
Télécommunications	2 340	2 128
Fournitures de bureau	2 259	2 152
Entretien matériel roulant	759	777
Planification stratégique	-	16 452
Énergie	-	4 963
	<hr/> 420 330	<hr/> 432 966
<b>Insuffisance des produits sur les charges</b>	<b><u>(71 068) \$</u></b>	<b><u>(3 676) \$</u></b>

**CENTRE DE BÉNÉVOLAT SAINT-BASILE-LE-GRAND****ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2025****Page 5**

	<b>Réserve d'urgence</b>	<b>Affectations internes Note #7</b>	<b>Non affectés</b>	<b>2025 Total</b>	<b>2024 Total</b>
<b>Solde au début</b>	25 000 \$	50 000 \$	186 686 \$	261 686 \$	265 362 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(25 000)	36 000	(82 068)	(71 068)	(3 676)
<b>Solde à la fin</b>	- \$	86 000 \$	104 618 \$	190 618 \$	261 686 \$

**CENTRE DE BÉNÉVOLAT SAINT-BASILE-LE-GRAND****BILAN****31 AOÛT 2025****Page 6**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	216 002 \$	283 881 \$
Débiteurs (note 3)	15 257	16 965
Cartes-cadeaux	17 577	7 510
Frais payés d'avance	836	-
	<hr/>	<hr/>
	249 672 \$	308 356 \$
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 4)	28 934 \$	27 534 \$
Revenus perçus d'avances	17 577	7 510
	<hr/>	<hr/>
	46 511	35 044
Apports reportés - CISSS Montérégie-Centre - Mission globale (note 5)	12 543	11 626
	<hr/>	<hr/>
	59 054	46 670
<b>Actifs nets</b>		
Réserve d'urgence	-	25 000
Affectation interne	86 000	50 000
Non affectés	104 618	186 686
	<hr/>	<hr/>
	190 618	261 686
	<hr/>	<hr/>
	249 672 \$	308 356 \$

**Pour le conseil d'administration,**

---

\_\_\_\_\_, administrateur

---

\_\_\_\_\_, administrateur

**CENTRE DE BÉNÉVOLAT SAINT-BASILE-LE-GRAND****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2025****Page 7**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	(71 068) \$	(3 676) \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 6)	3 189	(96 214)
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(67 879)</b>	<b>(99 890)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>283 881</b>	<b>383 771</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>216 002 \$</b>	<b>283 881 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

**1. Statuts constitutifs et nature des activités**

L'organisme sans but lucratif a été constitué sans capital-actions en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance enregistré canadien. Elle a pour but d'offrir des services bénévoles à la collectivité de la ville de Saint-Basile-Le-Grand. L'organisme est exempté d'impôt.

**2. Principales méthodes comptables**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Constatation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et constatés à titre de produits selon le même taux que celui exigé pour l'amortissement de l'immobilisation.

Tous les autres produits sont constatés à titre de revenus selon les mêmes critères que pour les organismes à but lucratif.

**Comptabilisation des produits***Comptabilisation des produits*

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les produits tirés de la vente de services sont comptabilisés lorsque les produits sont livrés aux clients, c'est-à-dire que le titre de propriété est transféré aux clients.

*Comptabilisation des apports*

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

**2. Principales méthodes comptables (suite)****Subventions**

Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci ou dans les produits.

**Apports reçus sous forme de services**

Les bénévoles consacrent un nombre considérable d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

**Instruments financiers***Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

*Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances, à l'exception des comptes clients d'une société sous contrôle commun, et des effets à recevoir.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

**Taxes non récupérables**

Selon son statut d'organisme sans but lucratif et sa proportion des revenus commerciaux, l'organisme ne peut recouvrer toutes les taxes payées. Toutefois, il se qualifie pour récupérer 50 % des taxes puisqu'il est subventionné à plus de 40 %.

**CENTRE DE BÉNÉVOLAT SAINT-BASILE-LE-GRAND****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 AOÛT 2025****Page 10****2. Principales méthodes comptables (suite)****Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

**3. Débiteurs**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Taxes de vente à recevoir	7 202 \$	5 409 \$
<u>Comptes à recevoir</u>	<u>8 055</u>	<u>11 556</u>
	<b>15 257 \$</b>	<b>16 965 \$</b>

**4. Créditeurs**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Salaires et vacances à payer	19 758 \$	16 986 \$
Comptes fournisseurs et frais courus	7 831	6 640
<u>Retenues à la source</u>	<u>1 345</u>	<u>3 908</u>
	<b>28 934 \$</b>	<b>27 534 \$</b>

**5. Apports reportés - CISSS Montérégie-Centre - Mission globale**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Solde de début	11 626 \$	- \$
Subventions reçues - PSOC	153 332	158 734
<u>Comptabilisé aux revenus au cours de l'exercice</u>	<u>(152 415)</u>	<u>(156 428)</u>
<b>Solde à la fin</b>	<b>12 543 \$</b>	<b>11 626 \$</b>

**CENTRE DE BÉNÉVOLAT SAINT-BASILE-LE-GRAND****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 AOÛT 2025****Page 11****6. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Débiteurs	1 708 \$	(6 354) \$
Cartes-cadeaux	(10 067)	1 557
Frais payés d'avance	(836)	-
Créditeurs	1 400	7 051
Revenus perçus d'avances	10 067	(1 557)
Apports reportés - Centraide	-	(99 217)
Apports reportés - CISSS Montérégie-Centre - Mission globale	917	2 306
	<hr/> <b>3 189 \$</b>	<hr/> <b>(96 214) \$</b>

**7. Affectations internes**

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'organisme a décidé de procéder à des affectations de sommes pour l'achat et l'aménagement d'un camion.